



Elaboration

5.5b

ANNEXES

PLAN DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

SOURCE : PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

ECHELLE : 1/5000^{ème}



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juillet 2017, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ports, Le Président, M. Christian PIMBERT



AC1 : Protection des monuments historiques

- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

EL3 : Marchepied

- 3,25m en bordure de la rivière Vienne

PM1 : Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles

- Zone submersible de la Vienne

T1 : Chemin de fer

- Ligne LGV-SEA Tours/Bordeaux
- Zone de protection SNCF

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5



Eglise de Noyers sur la commune de Nouâtre

Ancienne abbaye de Noyers sur la commune de Nouâtre

Marcilly-sur-Vienne

Nouâtre

Commune de Port-de-Piles sur le département de la Vienne

Marigny-Marmande

Pussigny